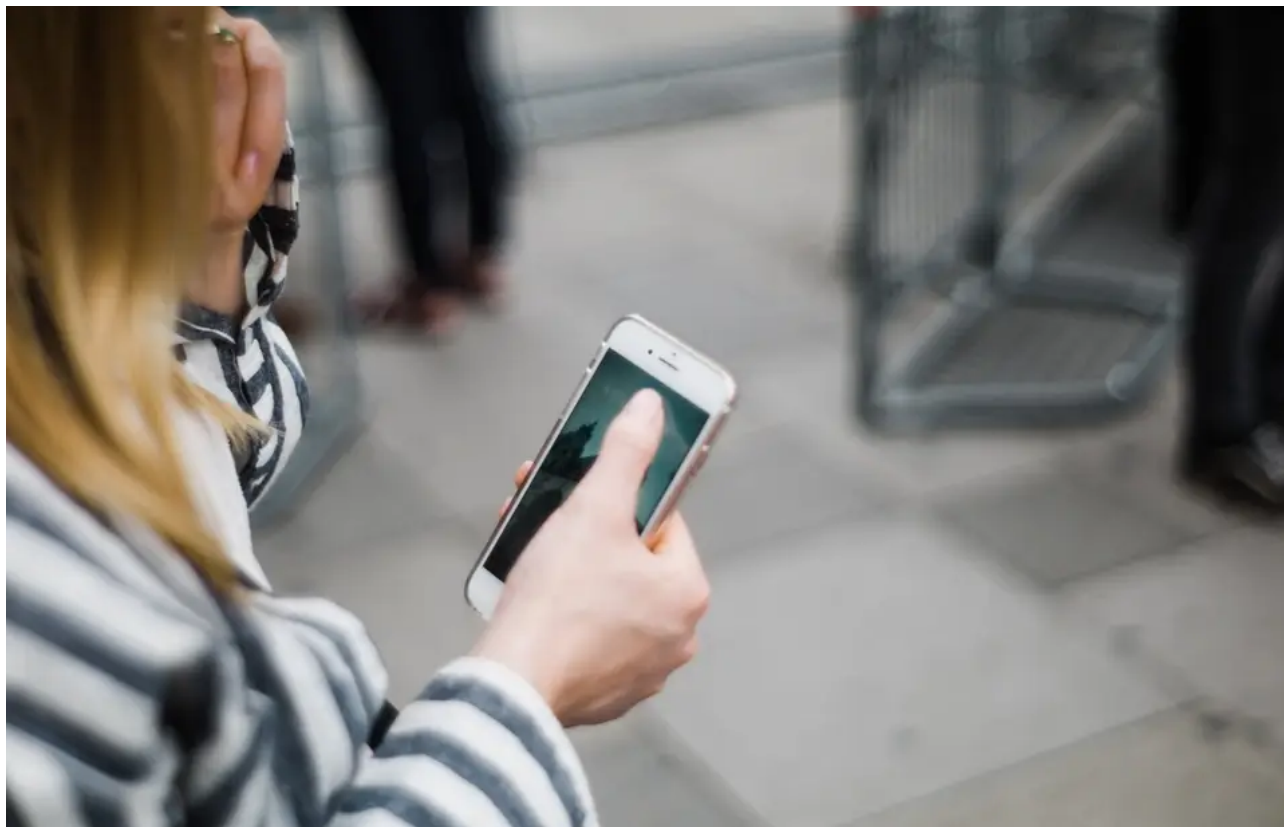


Quivive-app, l'appli qui vous enregistre pour lutter contre le harcèlement et les agressions

SECURITE L'appli mobile enregistre des boucles sonores de 20 minutes permettant de constituer une preuve sonore en cas de violences verbales



Une femme marchant dans la rue en utilisant son smartphone (illustration). — *Quivive app*

- Quivive-app est une application mobile utilisant le micro du téléphone.
- Une fois activée, elle enregistre en permanence l'environnement sonore (paroles, bruits...).
- Son fondateur espère qu'elle facilitera les poursuites contre les agresseurs.

Les victimes de **harcèlement**, d'insultes racistes ou **d'outrages sexistes** le savent bien : faute de preuve incriminant l'agresseur, l'action en justice est souvent perçue comme une épreuve incertaine et, elle aussi, douloureuse. « L'immense majorité des victimes ne déposent pas plainte parce qu'elles n'ont pas de preuve tangible et ont peur de ne pas être prises au sérieux. Or la banalisation des violences, le sentiment d'impunité, favorisent la récurrence », affirme Jean-Philippe Tible, entrepreneur des **Côtes d'Armor** qui a travaillé pendant près de 20 ans dans la vente de matériels de sécurité. Agé de 56 ans, il a quitté son activité pour se consacrer au lancement de **Quivive-app**, une

application mobile, disponible depuis janvier, permettant de constituer une preuve sonore incontestable en cas d'agression verbale. Son fonctionnement est le suivant : une fois l'application est activée, le micro du téléphone enregistre en permanence, par boucle de 20 minutes maximum, l'environnement extérieur (paroles, bruits...). La séquence s'efface et se renouvelle automatiquement, sur le principe d'une mémoire tampon. Le propriétaire va alors vivre avec et peut-être même l'oublier. Mais, en cas d'agression, il n'aura qu'à demander à l'application de sauvegarder l'enregistrement pour obtenir un fichier audio des dernières 20 minutes. Celui-ci pourra alors être présenté aux forces de l'ordre.

Elle enregistre aussi les antennes-relais et bornes wifi

« On a testé l'appli dans de nombreuses situations. L'enregistrement est tout à fait audible même si le téléphone se trouve dans une poche ou dans un sac, assure Jean-Philippe Tible. Ça peut rendre service à de nombreuses personnes : une femme harcelée dans les transports en commun, un homme victime de propos discriminatoires, un jeune racketté à la sortie de l'école... ».

Quivive-app, développée en collaboration avec des avocats, [peut être configuré](#) pour se désactiver à certaines heures ou dans certains « lieux de confiance ». Sa version gratuite, à télécharger, est limitée à 10 minutes d'enregistrement. Sa [version payante \(3 euros par mois\)](#) garantit 20 minutes d'audio et mémorise, en plus, la position des bornes wifi et antennes-relais et celle des périphériques Bluetooth les plus proches. Les données sont sécurisées et conservées « uniquement dans le téléphone ».

Un effet dissuasif sur les agresseurs ?

Jean-Philippe Tible s'adresse au grand public mais aussi aux entreprises dont les métiers sont davantage exposés au risque d'insultes ou de harcèlement (vendeurs, intervenants à domicile, etc). S'il préfère ne pas dévoiler d'objectif de téléchargements, l'entrepreneur breton rêve d'un effet vertueux sur la société. « Si un ou deux millions de personnes utilisaient l'appli, les voyous ou harceleurs pourraient s'inquiéter d'être enregistrés et seraient moins enclins à passer à l'acte. »

Quant au risque de détournement, pour piéger un collaborateur ou un proche ayant eu une parole malheureuse, par exemple, Jean-Philippe

Tible reconnaît qu'il ne peut « évidemment pas maîtriser ce que les utilisateurs en feront ». « Quand ils téléchargent l'application, on leur demande de s'engager à un usage bienveillant, insiste-il. Quivive-app a été conçue pour les victimes et les témoins. C'est extrêmement important pour moi. »